

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire: Laetitia REICHENBACH

Ordre du jour:

- Budget principal : approbation des comptes 2017, adoption du budget 2018
- Budget assainissement : approbation des comptes 2017, adoption du budget 2018
- Budget annexe « bar- restaurant »
- Taux des taxes locales
- Tarifs communaux
- Associations : Subventions
- Taux avancement de grade
- Questions diverses

Présents : Gilles BENOIT, Delphine BILLAULT, Murielle DAMPIERRE Chrystèle GOND, Elise GOUSSEAU BRISSET, Gilbert LANG, Evelyne LAROCLETTE, Annie LAUVERJAT (Maire), Joël LE BRUSQUET, Antoine LONGU, Laurence LOURY, Régis MENNESSIER, Luc QUEGUINER, Laetitia REICHENBACH

Absents avec pouvoir : Florence Martin pouvoir à Laetitia Reichenbach

Absents : Sébastien Charbonneau, Daniel Dubus, Sébastien Faure,

Début de la séance à 19h.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 février 2018

Le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

Il est demandé au Conseil de pouvoir ajouter à l'ordre du jour :

- SDE : rénovation de l'éclairage public, allée des Eglantines : plan de financement
- Indemnité du 1^{er} Adjoint en l'absence du Maire
- Indemnité pour frais de procédure

- BUDGET PRINCIPAL : compte de gestion 2017

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve le compte de gestion du budget principal édité par le trésorier municipal, pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- BUDGET PRINCIPAL : compte administratif 2017

Sous la présidence de M. BENOIT Gilles 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal communal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement : recettes réalisées : 1 163 996,99€
dépenses réalisées : 1 054 126,09€
résultat de l'exercice : 109 870,90€
résultat antérieur reporté : 68 596,74€
résultat cumulé : 178 467,64€
résultat à reporter : 109 801,05€

Investissement : recettes réalisées : 334 302,51€
dépenses réalisées : 233 211,10€
résultat de l'exercice : 101 091,41€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal communal 2017.

- BUDGET PRINCIPAL : budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 de la commune, présenté équilibré :

- Pour la section de fonctionnement à : 1 184 295,05 €
- Pour la section d'investissement à : 584 284,46 €

Afin de pouvoir réaliser les investissements prévus en 2018, il est nécessaire de faire un emprunt, le montant est de 150 000€.

Le conseil municipal autorise le maire à contacter différents organismes bancaires.

- BUDGET ASSAINISSEMENT : compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve le compte de gestion du service assainissement, du trésorier municipal, pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- BUDGET ASSAINISSEMENT : compte administratif 2017

Sous la présidence de M. BENOIT Gilles 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du service assainissement qui s'établit ainsi :

(les sommes notées sont HT)

Exploitation recettes : 51 157,49€
dépenses : 33 597,34€
résultat : 17 560,15€

Investissement recettes : 336 259,88€
dépenses : 504 762,28€
résultat : - 168 502,40€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2017.

- BUDGET ASSAINISSEMENT : budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du service assainissement, présenté équilibré :

- Pour la section d'exploitation à : 230 300,87€
- Pour la section d'investissement à : 842 836,90€

- BUDGET ANNEXE « Bar - Restaurant » : budget 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget 2017, du budget annexe « Bar - Restaurant », présenté équilibré :

- Pour la section de fonctionnement :

Recettes : 4 583,26€

Dépenses : 1 480,95€

Résultat : 3 102,31€

- Pour la section d'investissement :

Recettes : 41 992,00€

Dépenses : 63 763,50€

résultat : - 21 771,50€

- BUDGET ANNEXE « Bar-Restaurant » : budget primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif 2018, du budget annexe « Bar - Restaurant », présenté équilibré :

- Pour la section d'exploitation à : 19 318,72 €
- Pour la section d'investissement à : 24 460,50€

- TAUX DES TAXES LOCALES 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire le taux des taxes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation 15,35 %
- Foncier bâti 19,25%
- Foncier non bâti 37,10%

- TARIFS COMMUNAUX:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter quelques tarifs communaux.

Participation pour l'assainissement collectif :

- Maisons neuves : 2 180.00 € TTC
- Maisons anciennes : 880.00 € TTC

Prix du stère de bois : (reconduction des tarifs 2017)

8,50€ le stère

Concessions dans le cimetière communal:

Reconduction des taxes 2017

- Cavurnes : 120€ pour 30 ans 240€ pour 50 ans

Tarifs de location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation des tarifs de location,

	Personnes extérieures	Habitants de la commune
Soirée dansante	430€	225€
Banquet, mariage (1 jour)	430€	225€
Banquet, mariage (2 jours)	535€	275€
Réunion à but non lucratif	420€	220€
Réunion de travail	155€	110€
Vin d'honneur	205€	115€
Expo	205€	115€

Du 1^{er} octobre au 31 mars, un forfait chauffage de 25€ par jour sera facturé (soirée dansante, banquet, mariage).

Tarifs de location de la salle des sports :

Le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation des tarifs de location .

Personnes extérieures : 210€. Habitants de la commune : 115€

Du 1^{er} octobre au 31 mars, un forfait chauffage de 10€ par jour sera facturé .

- ASSOCIATIONS : subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer en 2018, aux associations, un montant global de subventions de 12 097€ dit que ce montant sera inscrit à l'article 6574 et réparti comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018
A.D.M.R.	125.00 €
AMICALE DES ANCIENS ELUS	30.00 €
AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE	240.00 €
A.P.E.	800.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE	950.00 €
ASS CHASSE PECHE	250.00 €
CHORALE	250.00 €
CLUB DE L'AMITIE	0
CONFRERIE DE ST ELOI	240.00 €
COOP SCOLAIRE BOURG	400.00 €
COOP SCOLAIRE BOURGNEUF	300.00 €
CYCLO DETENTE	260.00 €
FOYER SOCIO- EDUCATIF COLLEGE	50.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	310.00 €
PETITS BOUTS DE GY	3758.00 €
HAUT COMME 3 POMMES	1668.00 €
PREVENTION ROUTIERE	35.00 €
SAINTELOISIRS	930.00 €
TENNIS CLUB	390.00 €
U.N.S.S. COLLEGE ST DOULCHARD	50.00 €
USEP	50.00 €
SBPA	636.00 €
AMIS DE L'EGLISE	250.00€
JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE	0.00€
FACILAVIE	125.00€
RASED	0
TOTAL	12 097€

- Taux avancement de grade :

Présentation du tableau envoyé au Centre de Gestion pour avis du Comité Technique Paritaire
Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable.

CADRES D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^e classe	100%
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif principal 2 ^e classe	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau d'avancement.

- SDE : Rénovation de l'éclairage public : allée des Eglantine : Plan de financement

Le Maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux de rénovation de l'éclairage public, suite à une panne, allée des Eglantines .

La participation financière demandée par le SDE, calculée sur la base de 50% du montant HT, en application des modalités adoptées par le comité syndical, s'élèverait à 320€.

La contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le syndicat.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel du SDE
- Autorise le maire à le signer

- Indemnité 1^{er} Adjoint en l'absence du Maire :

En l'absence du maire, pour problèmes de santé, le 1^{er} adjoint a dû prendre certaines fonctions et décisions, Madame le Maire propose qu'une indemnité de fonction supplémentaire nette de 500€ soit attribuée à Monsieur Benoit, 1er adjoint, au mois d'avril 2018.

L'indemnité de fonction de madame Laverjat, Maire, sera diminuée de 500€ ce même mois.

Les membres du conseil acceptent la proposition du Maire par 14 voix pour et une abstention

- Indemnité pour frais de procédure :

Suite au litige entre la commune et madame Sabiron, le jugement a été rendu, toutefois il est dû la somme de 400€ pour frais de procédure et 13€ pour le droit de plaidoirie : total 413€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à procéder, au nom de la commune au versement de la somme de 413€ pour frais de procédure.

- Questions diverses

Néant

La Secrétaire

Le Maire

Les Membre